

catholiques en tous pays. Aussi nous saura-t-on gré de reproduire les chiffres donnés par la *Revue Générale* de Belgique, dans sa livraison de mars, sur le travail du dimanche dans les établissements industriels ou commerciaux. Voici ce que dit notre confrère bruxellois :

“ Sur ce point l'Office du Travail a entrepris une grande enquête dont les conclusions, publiées à diverses reprises, ont attiré l'attention de tous les économistes. Voici, très brièvement, les derniers renseignements qui ont paru. Ils concernent les mines de houille, les mines et minières métalliques, les carrières à ciel ouvert ou souterraines, soit 320 établissements avec 133.428 ouvriers dont 114.778 hommes, 6069 garçons et 7172 filles de moins ou de plus de 16 ans. Au point de vue qui nous occupe, les établissements visités peuvent se répartir en trois catégories :

- 1re catégorie. Jamais de travail le dimanche. 86 maisons occupant *en semaine* 6616 ouvriers ;
- 2me “ Travail irrégulier. 48 maisons occupant *en semaine* 4736 ouvriers ;
- 3me “ Certain travail tous les dimanches. 186 maisons occupant *en semaine* 122.526 ouvriers.

Quant à la nature du travail :

La production est l'objet du travail régulier dans 36 maisons, du travail irrégulier dans 56 autres.

Les réparations, le nettoyage et l'entretien sont l'objet d'un travail régulier dans 156 maisons, d'un travail irrégulier dans 155 autres.

Le gardiennage, les transports et l'expédition sont l'objet d'un travail régulier dans 66 maisons, d'un travail irrégulier dans 41 autres.

Dans la plupart des cas, il s'agit de travaux pour lesquels le récent congrès de Zurich admettait une dérogation forcée à la loi du repos. Nous n'oserions nous montrer plus exigeant, mais nous avons le devoir de souhaiter que les chefs d'industrie, stimulés par l'inspection de l'Etat et plus encore par leur respect de ceux qu'ils emploient, recherchent sérieusement les moyens d'arriver à restreindre le plus possible la production du dimanche, afin qu'en ce jour sacré l'ouvrier puisse appartenir à lui-même, à sa famille, et, s'il le veut, à Dieu.”

Voilà de nobles paroles.

ESPAGNE.—Nos lecteurs n'ont sans doute pas oublié la spoliation par le gouvernement espagnol du sanctuaire de Notre-Dame de Lluch, spoliation qui provoqua une protestation indignée de Mgr Cervira, évêque de Palma, et l'excommunication par le même de M. Reverter, ministre des Finances. On fit alors grand bruit à ce sujet dans la presse maçonnique des deux hémisphères.

Eh ! bien, l'illustre prélat est mort depuis, mais la cause pour laquelle il avait combattu a triomphé et le gouvernement espa-